

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 8 septembre 2020 à 19 h  
530, avenue Davaar à Outremont**

---

*Cette séance ordinaire a été tenue à huis-clos par vidéo-conférence, le tout en conformité avec l'Arrêté ministériel 2020-004 par lequel la ministre de la Santé et des Services sociaux a mis en place des mesures spéciales pour les municipalités afin de minimiser les risques de propagation de la Covid -19.*

**PRÉSENCES PAR VIDÉO-CONFÉRENCE :**

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement  
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien  
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé  
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan  
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa

**AUTRES PRÉSENCES PAR VIDÉO-CONFÉRENCE :**

Mme Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et chef de division – Soutien administratif  
Mme Mélanie Diné, Secrétaire recherchiste et Secrétaire substitut d'arrondissement  
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice de l'arrondissement  
M. Jean-François Meloche, Directeur adjoint – Gestion du territoire, du patrimoine et soutien administratif  
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe – Qualité de vie

---

**10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 00.

---

**10.02 - MOT DU MAIRE ET DES ÉLU(E)S**

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUES ET ÉLU DÉBUTE À 19 H 00 ET SE TERMINE À 19 H 49.

---

**CA20 16 0250**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 8 SEPTEMBRE 2020, À 19 H**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 septembre 2020, à 19 h, en ajoutant, sous « Affaires nouvelles », le dépôt du rapport du Maire suite à la procédure de droit d'initiative.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy

Pollak

**Votent contre:** Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

**10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

**LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 51 ET SE TERMINE 20 H 46.**

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Audrey Robinson	<p>Voici ma question pour la prochaine réunion du conseil:</p> <p>En 2013, je m'étais renseigné sur la liste d'attente du jardin communautaire derrière le CCI et on m'avait dit qu'il serait bientôt démoli. Maintenant, 7 ans plus tard, en suivant les séances du conseil d'arrondissement, j'apprends que le plan est maintenant d'agrandir le style de «jardin communautaire» que l'on retrouve derrière la caserne de pompiers de St Viateur. Ayant assisté à un atelier de plantation et de récolte là-bas, j'étais très consciente que c'était une initiative d'Outremont en Famille, car ils s'organisaient, plantaient et récoltaient.</p> <p>Je suis très déçue d'apprendre que ce système serait à l'avenir préféré à un véritable jardin communautaire. C'est bien comme espace commun, mais ce n'est pas un jardin communautaire. Un jardin communautaire met des terres à la disposition de ceux qui n'en ont pas, afin que les individus puissent investir leur temps et leurs efforts, cultiver leur propre nourriture et se connecter à leur propre parcelle de terre. Le but est que les individus se rassemblent en tant que communauté, et non que l'organisation communautaire gère les individus.</p> <p>Je me demande qui a été consulté et comment cette décision a-t-elle été prise - y a-t-il eu un sondage pour voir ce que les résidents voulaient?</p> <p>Merci!</p>
Anouk Dansereau	<p><b>(Note du Secrétariat d'arrondissement : les photos accompagnant ce courriel sont déposées dans le conseil virtuel à l'attention des membres du conseil et de la direction)</b></p> <p>Bonjour Monsieur le Maire,</p> <p>La présente demande concerne le patrimoine urbain d'Outremont.</p> <p>Depuis plusieurs semaines, les fonctionnaires de la ville s'affairent à changer les têtes de lampadaires des avenues du quartier.</p> <p>Les lampadaires font partie de l'identité d'Outremont, de son histoire et de son patrimoine.</p> <p>Les lampadaires sont l'âme d'Outremont.</p> <p>Je vous invite à consulter les photos trouvées sur la base de données des archives nationales du Québec (BANQ). On y voit le Parc Pratt sur deux photos. Il est très clair que les lampadaires sont d'origine du parc. On voit aussi une photo du parc St-Viateur. Sur cette photo, on remarque les bancs. Si vous grossissez la photo, vous allez remarquer que les pieds en fer forgé (ou zinc) sont les mêmes que ceux de nos bancs verts d'aujourd'hui. Les administrations au cours des ans et des décennies ont restauré et fabriqué les bancs verts sur le même modèle que ceux vus sur la photo du parc St-Viateur.</p>

	<p>Les lampadaires du parc Joyce sont aussi d'origine de la création du parc. Ils font la beauté et l'atmosphère du parc, par un éclairage doux.</p> <p>Imaginez-vous, si la ville de Paris changeait l'éclairage et les bancs du parc le Jardin des Tuilleries à du pas du Musée du Louvre. Ce ne serait plus le Jardin des Tuilleries. Nous voyageons ailleurs dans le monde pour voir les aménagements urbains qui sont préservés. Notre mobilier urbain a une valeur historique et participe à la beauté de notre environnement urbain. (photos jointes des bancs du Jardin des Tuilleries)</p> <p>En dernier point, j'aimerais vous sensibiliser au sujet de l'éclairage urbain de l'avenue du Parc, en face du Mont-Royal et du Parc Jeanne-Mance. Ici on n'a pas changé les têtes des lampadaires. On a simplement placé des lampes DEL à l'intérieur des globes. (photo jointe)</p> <p>À la ville Québec, dans le quartier de Sillery, quartier équivalent à Outremont par son architecture et ses aménagements. Sur les avenues telle celle de l'avenue des Braves (voir photos), on voit que le lampadaire est d'origine et d'époque et qu'une ampoule DEL a été placée à l'intérieur du globe. Ainsi l'aménagement du mobilier urbain est protégé et préservé.</p> <p>---</p> <p>Je vous demande un moratoire pour arrêter la transformation du mobilier urbain d'Outremont sur l'ensemble du territoire, comprenant les avenues, les boulevards, les places et les parcs.</p> <p>Ce moratoire aurait pour but de prendre le temps de trouver des solutions afin de conjuguer objectifs environnementaux et préservation du mobilier urbain qui comprend certes les lampadaires, les poubelles vertes, les bancs verts et tout autre mobilier d'origine de la ville d'Outremont qui font l'image et le patrimoine d'Outremont.</p> <p>Une implication citoyenne est également souhaitée sous forme d'une consultation publique et d'un comité consultatif d'urbanisme élargi.</p> <p>Vous pouvez avoir mon entière coopération sur ces sujets. J'aimerais faire partie de ce comité d'urbanisme élargi sur ces questions.</p>
<p>Jean Fréchette</p>	<p>Monsieur le Maire,</p> <p>Le 5 mai dernier vous m'écriviez personnellement pour préciser une réponse que vous aviez donnée à la séance du conseil: vous écriviez:</p> <p><i>Pour ce qui est des entrepreneurs qui œuvrent à Outremont, nous sommes sur le point de créer un permis spécial qui encadrera leurs travaux. Ce permis nous permettra de garder contact avec l'ensemble des entreprises sur notre territoire, mais aussi, de mieux encadrer leurs pratiques et leur équipement. Nous pourrions enfin bannir les équipements à gaz. Ce nouveau permis verra vraisemblablement le jour au cours des prochaines semaines.</i></p> <p>Vous parliez <i>des prochaines semaines</i> mais cela fera bientôt 20 semaines ! Je n'ai rien vu à date à propos du bannissement des équipements à gaz ? Est-ce que cela m'a échappé ?</p>
<p>Linda Schwey</p>	<p>J'ai appris qu'il y avait des plans pour apporter des changements à la rue Côte-des-Neiges. Pouvez-vous nous informer de ces changements?</p> <p>Est-il vrai qu'ils désigneront la voie réservée aux bus comme permanente?</p> <p>Et que la majeure partie du stationnement sur la Côte-des-Neiges va disparaître? Je vous remercie</p>
<p>Micheline Maranda</p>	<p>M Tomlinson</p> <p>J'habite le 689 Dollard au coin Lajoie. Depuis quelques jours vous avez transformé le devant de ma résidence en débarcadère pour les enfants de Stan. Je comprends que de fermer la rue Dollard fait l'affaire du Collège, mais avez-vous pensé aux conséquences sur les rues voisines. Chez moi, cela se traduit par</p>

	<p>l'inconvénient pour mes visiteurs de ne pouvoir se stationner à proximité, d'un va et vient incessant et bruyant devant mon balcon avant, d'émanation d'oxyde de carbone, de jeunes qui piétinent ma pelouse et qui vont même jusqu'à s'asseoir dans mes escaliers dans l'attente de leurs parents sans compter les klaxons des parents pour alerter de leurs présence leurs rejets. J'ai clairement perdu la jouissance paisible d'une partie de ma résidence et ce au profit de qui? Au profit de parents qui n'habitent pas Outremont puisqu'ils ont besoin d'une auto pour déposer les enfants.</p> <p>Devant la demande du Collège, je me serais attendu à ce que preniez le parti des résidents payeur de taxes, mais non l'arrondissement n'a même pas daigné me contacter.</p> <p>Sur votre page Facebook vous prenez de belles photos avec le directeur du Collège et dites poursuivre votre analyse tout en affirmant les résultats très concluants. Malheureusement votre analyse n'inclue pas VOS CITOYENS. L'arrondissement va-t-il me compenser pour mes plates-bandes piétinées que j'entretiens à grands frais? Qu'allez-vous vous faire pour rétablir une certaine quiétude dans mon tronçon de rue résidentielle?</p>
<p>Marc Poulin</p>	<p>Mme Patreau</p> <p>Cela fait maintenant TROIS semaines que je vous ai posé cette question sur votre page Facebook à la suite de l'un de vos post sur les ruelles vertes.</p> <p>Malgré 7 relances, vous n'avez toujours pas daigné répondre à cette question pourtant factuelle.</p> <p>Ayant été bien informée de la question à l'avance, je m'attends évidemment à une réponse ce soir.</p> <p>La question          Quel est le budget pour ces ruelles vertes et si le résultat des appels d'offre fait en sorte que le budget est excédé, comment seront choisies les ruelles qui vont être laissées de côté?</p>
<p>Lucile Baladier</p>	<p>Monsieur le Maire,</p> <p>Pendant le confinement, en réponse à une question d'un résident, vous avez affirmé que les citoyens recevraient un crédit pour la période pour laquelle la réglementation de stationnement a été suspendue.</p> <p>Les citoyens sont en période de renouvellement des vignettes et pour l'instant, ces derniers ont été informés d'un crédit pour les vignettes 1 relatif à la mise en vigueur retardé au 1<sup>er</sup> février de l'application du règlement, mais rien n'a été dit quant à la suspension de l'application de la mi-mars au 1<sup>er</sup> août. Est-il toujours de votre intention de de créditer les citoyens détenteurs de vignettes et comment allez-vous procéder pour ce faire?</p> <p>Merci.</p>
<p>Céline Forget</p>	<p>Est-ce que les revenus de permis de construction actuels sont comparables à vos estimés budgétaires?</p> <p>Sous question : à combien estimez-vous le montant qui sera retourné à l'arrondissement par le biais de l'ajustement des surplus de revenu des permis de construction au cours du premier trimestre de l'année 2021 et comment ce chiffre se compare t-il au montant reçu en début 2020?</p> <p>Les sous questions sont répondues au conseil de Montréal, ce serait intéressant de faire de même à Outremont.</p>
<p>Ion Chiosa</p>	<p><b>(Note du Secrétariat d'arrondissement : les photos aériennes du secteur accompagnant ce courriel sont déposées dans le conseil virtuel à l'attention des membres du conseil et de la direction)</b></p> <p>Bonjour Monsieur le Maire,</p> <p><b><u>Question 1:</u></b></p> <p>Suite a ma demande (5 aout 2020) d'installation d'un appareil de climatisation de type thermopompe (Mitsubishi - DRVi technologie</p>

ultra silencieuse) sur le toit de l'immeuble, je me suis rendu compte que l'exigence d'être entouré d'un écran acoustique selon l'article #7.6.6. (c) de l'arrondissement d'Outremont, et de façon peu-importe la situation réelle de l'immeuble, hauteur, voisinage, etc., en de plus sans normes précisés d'application, devrait peut-être réévaluée.

Suite a une recherche d'écrans acoustiques disponibles sur le marché pour satisfaire au règlement, j'ai constaté qu'il n'y a pas de produits prêts a installer. Les fournisseurs d'appareil et les entrepreneurs en climatisation non plus ne disposent de tels écrans acoustiques pour y être installés. Si pour les appareil installés au sol ou sur les mur des bâtisses il serait assez facile a les entourer des panneau acoustiques "custom made" solidement ancrées, pour l'installation sur les toits plats, sans ancrage a la structure du toit, compte tenu du poids léger des appareils, ça devient problématique pour les entourer avec panneaux et respecter les normes de sécurité face aux vents violents.

La mise a jour du 26 juin 2012 de cet même article (7.6.6.) précisait mieux dans quelle condition l'écran devait entourer l'appareil, notamment lorsque l'appareil émet un bruit d'une intensité supérieure a 50 dBA mesurée a un mètre de l'appareil. A mon avis, il a eu une erreur de transcription (assez souvent lors de cut & paste) lors des mises a jours (2019 ?? et 2020 ??).

Mise a jour 26/06/2012

Conditions d'installation sur un toit plat

Un appareil mécanique peut être installé sur le toit plat d'un bâtiment aux conditions suivantes :

- Être situé à au moins 2,0 mètres (78-1/2") d'un parapet non mitoyen;
- Ne pas être visible à une hauteur de 1,5 mètre (59") depuis l'axe du trottoir situé de l'autre côté d'une rue publique;
- **Être entouré d'un écran acoustique si l'appareil concerné émet un bruit d'une intensité supérieure à 50 dBA mesuré à un mètre de l'appareil;**

Étant de profession ingénieur, j'ai eu l'opportunité d'y participer dans ma pratique professionnelle dans plusieurs études pour diminuer le bruit occasionné par le trafic routier et ferroviaire. L'écran acoustique communément appelé "mur antibruit" est sollicité dans des endroits spécifiques, là où le niveau de réduction du bruit le requiert seulement.

**Est-ce qu'il serai possible de réévaluer l'exigence et peut-être de revenir a la précision suivante au point c) de l'article 7.6.6.:**

***Être entouré d'un écran acoustique si l'appareil concerné émet un bruit d'une intensité supérieure à 50 dBA mesuré à un mètre de l'appareil;***

comme c'est le cas dans la plupart des réglementations des autres arrondissements et villes du Québec.

**Question 2:**

Comme tous les appareils existants installés sur les toits d'immeubles n'ont pas d'écran acoustique, la ville devait demander une mise a jour comme c'est le cas de climatiseurs a l'eau ??? Ca va faire beaucoup de mécontents !!!

Note: malgré ma bonne fois de respecter le règlement en vigueur (et sans normes d'application pour l'écran) d'y installer un écran acoustique "custom made" fait de lattes en bois traite 2"x2" espacées de 2" pour ne pas opposer une résistance intégrale au vent, j'ai reçu aujourd'hui la déclinaison du service d'Outremont a ma proposition et me demander "**que l'écran en bois ne devrait pas être ajouré / perforé afin de bien couper le son**".

Merci de votre attention a l'égard de ma question pour rendre les services de l'arrondissement d'Outremont plus efficaces et justes

	envers les citoyens.
Hélène Roche	Suite à la consultation publique sur la nouvelle réglementation du stationnement partout dans l'arrondissement, quelles ont été les recommandations du comité mandaté? Quelle seront les modifications apportées pour les employés des commerces du secteur? Il en tient de la sauvegarde de vos commerces de proximité.
Simon Latraverse	<p>J'ai pris le soin d'écouter attentivement les présentations des sept projets de ruelles vertes diffusées sur le site de l'arrondissement et j'ai noté les paramètres des projets en termes de surfaces à déminéraliser et de pavés alvéolés à installer, ainsi que des autres aménagements proposés. Sur la base de ces informations, j'ai fait une estimation préliminaire mais très conservatrice du coût de réalisation des ruelles vertes et j'en suis arrivé à un chiffre qui approche le million de dollars (1 000 000 \$). Ce montant dépasse très largement le budget prévu pour le verdissement d'Outremont y compris les ruelles vertes annoncé pour le Programme triennal d'investissements (PTI), qui est de 100 000 \$ par an pour les années 19/20, 20/21 et 21/22.</p> <p>Étant donné que le conseil d'arrondissement démontre un grand empressement pour réaliser ces projets et qu'une firme d'architectes-paysagers aurait déjà été retenue pour préparer les plans et devis afin que les travaux puissent commencer dès cet automne, doit-on conclure qu'il est prévu maintenant, malgré la situation financière difficile dans laquelle se trouve l'arrondissement à cause de la COVID et des multiples autres dépenses, de dépasser les montants prévus au TPI? Quelle est la firme d'architectes-paysagers qui a été retenue sur invitation (sans appel d'offres) et quel est le montant du contrat qui lui a été accordé? Enfin, si l'arrondissement se ravise et décide de rester dans les limites de son budget, quels sont les critères qui serviront à choisir les projets de ruelles vertes qui seront quand même réalisés, question laissée sans réponse par Mme Patreau?</p> <p>Merci de répondre à ma question.</p>
Rani Cruz	One of the questions that was asked during a questionnaire about parks was whether we wanted cross country ski tracks in the winter in some parks. Is there a plan for this winter ?
Ginette Côté	<p>Voici ma question pour le conseil d'arrondissement de demain soir :</p> <p>L'avenue de la Brunante est à la fin de sa vie utile. Les trottoirs et le macadam sont dans un piteux état. Qui plus est, il y a maintenant 3 ans des inspecteurs de la ville ont déterminé la présence de plusieurs entrées d'eau au plomb. On nous avait alors signalé que la réfection serait imminente sinon, prioritaire. Pourtant, bien que les rues voisines aient été refaites et les entrées d'eau changées, la nôtre resta dans l'oubli. Est-ce par manque de fonds? Pourtant on a dépensé pour une multitude de dos d'ânes, moultes saillies de trottoirs et même pour des traverses de piétons de luxe sur Lajoie. Pendant ce temps, l'essentiel est négligé. Quand allez-vous faire les travaux qui s'imposent sur de la Brunante?</p>
Pierre Lacerte	<p><b>(Note du Secrétariat d'arrondissement : la lettre accompagnant ce courriel sont déposées dans le conseil virtuel à l'attention des membres du conseil et de la direction)</b></p> <p><u>Préambule :</u></p> <p>Monsieur Tomlinson,</p> <p>En mars 2020, le conseil d'arrondissement d'Outremont a adopté un budget pour financer deux études qui, selon vos dires, permettront de cartographier les lieux de culte et les espaces publics partagés par les communautés juives et non-juives. Suivra une table de concertation pour entamer un dialogue basé sur les données recueillies. Le tout, afin d'améliorer le vivre-ensemble avec la communauté juive hassidique.</p> <p>Vous estimiez alors qu'un des problèmes dans les relations avec la communauté hassidique était que les discussions ne reposaient</p>

	<p>que sur des expériences personnelles, des rumeurs ou des ouï-dire. Vous souhaitez (enfin!) que tout le monde puisse se baser sur des « faits ». Mindy Pollak, la conseillère de votre Parti a renchéri en affirmant qu'il faut pouvoir compter sur des données venant d'études menées par des <u>chercheurs « neutres et indépendants »</u>.</p> <p>Mme Pollak a tout à fait raison. Pour réaliser ces études, il faut désigner des gens sans parti-pris et au-dessus de tout soupçon. Or, en souhaitant confier l'une de ces deux études à Mme Valentina Gaddi, vous torpillez ce dialogue avant même qu'il ne puisse débiter.</p> <p>Au cas où personne n'aurait cru bon vous le dire, Mme Valentina Gaddi ne s'est pas simplement intéressée de près aux relations intercommunautaires de notre arrondissement. Elle s'y est investie à un point tel qu'encore en janvier 2020, son nom figurait dans le <u>registre des entreprises du Québec</u> à titre d'administratrice de l'association activiste <i>Friends of Hutchison Street</i> fondée par nulle autre que Mme Mindy Pollak. Mme Gaddi a ouvertement <u>appuyé la candidature</u> de Mme Pollak et de Projet Montréal lors de l'élection municipale de 2013, ainsi que le groupe Facebook de revendications pro hassidique de cette dernière. Dans le cadre du <u>IXe colloque de ACSSUM</u><sup>1</sup> (13 et 14 mars 2014), Mme Gaddi avoue avoir choisi participer et collaborer avec le groupe <i>Friends of Hutchison Street</i> « <i>non seulement pour mon intérêt de recherche</i> », mais bien parce que : « <i>je partage les buts de ces associations et que je suis personnellement engagée, comme les autres membres... pour atteindre ces buts</i> ». Le tout, ajoute-t-elle, aux risques « <i>d'orienter mon propre terrain de recherche et de développer une relation d'extrême proximité</i> ». On saurait difficilement trouver experte plus biaisée.</p> <p><u>Ma question</u> :</p> <p>Avez-vous déjà accordé à Mme Gaddi le mandat de mener cette étude? Si non, à la lumière des faits que je vous soumetts, comptez-vous malgré tout lui confier ce mandat extrêmement délicat ?</p> <p><sup>1</sup> <u><a href="#">IXe colloque de l'ACSSUM</a></u>, p. 94 et 95</p>
--	--

---

## CA20 16 0251

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 2 JUILLET 2020, À 19 H

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Philippe Tomlinson

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 juillet 2020, à 19 h.

### VOTE

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**CA20 16 0252**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 8 JUILLET 2020, À 9 H**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 juillet 2020, à 9 h.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

---

**CA20 16 0253**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 9 JUILLET 2020, À 9 H**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 juillet 2020, à 9 h.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

---

**CA20 16 0254**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 31 JUILLET 2020, À 10 H 30**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 31 juillet 2020, à 10 h 30.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

---

**CA20 16 0255**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 19 AOÛT 2020, À 14 H**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 19 août 2020, à 14 h.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.09

---

**CA20 16 0256**

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE CORRECTION MODIFIANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 1ER JUIN 2020, À 19 H**

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

**D'APPROUVER** le procès-verbal de correction modifiant le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> juin 2020, à 19 h.

La correction apportée vise à intégrer, telles que reçues, les deux interventions écrites reçues en lien avec deux dossiers de dérogations mineures, aux points 10.05 et 10.07 et l'insertion des réponses données à ces interventions séance tenante.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:**                   Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.10

---

**CA20 16 0257**

**DÉSIGNER MADAME FANNY MAGINI, CONSEILLÈRE D'ARRONDISSEMENT ET RESPONSABLE DU DOSSIER DE LA CULTURE, À TITRE DE REPRÉSENTANTE OFFICIELLE DE L'ARRONDISSEMENT AUPRÈS DE L'ASSOCIATION DES VILLES AMIES DE LA MARIONNETTE (AVIAMA) ET POUR REPRÉSENTER L'ARRONDISSEMENT LORS DES INSTANCES DE CET ORGANISME - AUTORISER LE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT À L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES VILLES AMIES DE LA MARIONNETTE (AVIAMA) POUR L'ANNÉE 2020 AINSI QUE LE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE 988 EUROS, SOIT ENVIRON 1 490 \$ SELON LE TAUX DE CHANGE EN VIGUEUR - AUTORISER LE SERVICE DES FINANCES À EFFECTUER LE PAIEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE DE 988 EUROS, EXEMPT DE TAXES, SOIT ENVIRON 1 490 \$ SELON LE TAUX DE CHANGE EN VIGUEUR - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé par   Mindy Pollak

                          appuyé par   Philippe Tomlinson

**DE DÉSIGNER** madame Fanny Magini, conseillère d'arrondissement et responsable du dossier de la culture, à titre de représentante officielle de l'arrondissement auprès de l'Association des villes amies de la marionnette (AVIAMA) et pour représenter l'arrondissement lors des instances de cet organisme;

**D'AUTORISER** le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2020 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle de 988 Euros, soit environ 1 490 \$ selon le taux de change en vigueur;

**D'AUTORISER** le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 988 euros, exempt de taxes, soit environ 1 490 \$ selon le taux de change en vigueur;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

**VOTE**

**Votent en faveur:**               Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:**                 Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

12.01 1202504026

---

**CA20 16 0258**

**OCTROYER UN CONTRAT D'UN MONTANT DE 88 473,26 \$ (TAXES INCLUSES) À ÉLÉVAPRO SERVICES INC POUR L'ENTRETIEN, LA RÉPARATION ET LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS ET MONTE-CHARGE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR UNE DURÉE DE TROIS (3) ANS (AVEC UNE OPTION DE RENOUVELLEMENT DE 2 ANS), SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 20-18345 (2 SOUMISSIONNAIRES) - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé par   Philippe Tomlinson

                          appuyé par   Fanny Magini

**D'OCTROYER** un contrat d'un montant de 88 473,26 \$ (taxes incluses) à Élévapro Services Inc. pour l'entretien, la réparation et la maintenance des ascenseurs et monte-charge de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 2 ans), suite à l'appel d'offres public 20-18345;

**D'AUTORISER** une dépense de 88 473,26 \$ (taxes incluses) pour l'entretien, la réparation et la maintenance des ascenseurs et monte-charge de l'arrondissement d'Outremont;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1208145005

---

**CA20 16 0259**

**OCTROYER UN CONTRAT D'UN MONTANT DE 29 783,44 \$ (TAXES INCLUSES) À S.L.T.C INC. POUR LE SERVICE DE LOCATION ET D'ENTRETIEN DE TAPIS INDUSTRIELS POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR UNE DURÉE DE TROIS (3) ANS (AVEC UNE OPTION DE RENOUVELLEMENT DE 1 ANS), SUITE À L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 20-18340 (1 SOUMISSIONNAIRE) - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

**D'OCTROYER** un contrat d'un montant de 29 783,44 \$ (taxes incluses) à S.L.T.C inc. pour le service de location et d'entretien de tapis industriels pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 1 an), suite à l'appel d'offres sur invitation 20-18340;

**D'AUTORISER** une dépense de 29 783,44 \$ (taxes incluses) pour le service de location et d'entretien de tapis industriels pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1208145006

---

**CA20 16 0260**

**ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ À L'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF OUTREMONT EN FAMILLE, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 4 500 \$, TOUTES TAXES APPLICABLES INCLUSES,**

**POUR L'ACHAT D'OUTILS SPÉCIALISÉS ET MATÉRIEL DE JEUX AINSI QUE POUR LA MISE EN PLACE DE PROCÉDURES SANITAIRES EN LIEN AVEC LA PANDÉMIE POUR LA RÉALISATION DU PROJET « UN VÉLO DANS MON ÎLOT » À L'ÎLOT SAINT-VIATEUR - APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION À CET EFFET - AUTORISER LE MAIRE ET LA SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT À SIGNER CETTE CONVENTION, POUR ET AU NOM DE L'ARRONDISSEMENT - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

**D'ACCORDER** une contribution financière non récurrente, pour une somme maximale de 4 500 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme à but non lucratif Outremont en Famille, pour l'achat d'outils spécialisés et matériel de jeux ainsi que pour la mise en place de procédures sanitaires en lien avec la pandémie, pour la réalisation du projet « Un vélo dans mon îlot » à l'Îlot Saint-Viateur;

**D'APPROUVER** le projet de convention à cet effet;

**D'AUTORISER** le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer cette convention, pour et au nom de l'arrondissement;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

### **VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1205377004

---

### **CA20 16 0261**

**ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 8 945 \$ À LA MAISON DES JEUNES D'OUTREMONT POUR LE PROJET « COMITÉ LGBTQ+ POUR LES JEUNES ISSU.E.S DE LA DIVERSITÉ SEXUELLE, DE GENRE, EN QUESTIONNEMENT ET LEURS ALLIÉ.E.S » POUR LA PÉRIODE DU 21 SEPTEMBRE 2020 AU 30 JUIN 2021 DANS LE CADRE DE L'ÉDITION 2020 DU PROGRAMME D'INTERVENTION DE MILIEU POUR LES JEUNES 12-30 ANS ET DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS CONCLUE ENTRE LE MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION ET LA VILLE DE MONTRÉAL - MIDI-VILLE (2018 - 2021) - APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION À CET EFFET - AUTORISER LE MAIRE ET LA SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT À SIGNER CETTE CONVENTION POUR ET AU NOM DE L'ARRONDISSEMENT - DÉPENSE ASSUMÉE ENTIÈREMENT PAR LA VILLE CENTRE**

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Fanny Magini

**D'ACCORDER** un soutien financier de 8 945 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont pour le projet « Comité LGBTQ+ pour les jeunes issu.e.s de la diversité sexuelle, de genre, en questionnement et leurs allié.e.s » pour la période du 21 septembre 2020 au 30 juin 2021, dans le cadre de l'édition 2020 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal – MIDI-Ville (2018 - 2021);

**D'APPROUVER** un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

**D'AUTORISER** le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement;

**D'IMPUTER** cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1207426005

---

**CA20 16 0262**

**APPROUVER LA CONVENTION DE MODIFICATION DU CONTRAT DE SERVICES OCTROYÉ LE 6 MAI 2019 (RÉSOLUTION CA19 16 0151 / APPEL D'OFFRES 19-17238) À L'ENTREPRISE CAMP SPORTMAX INC. POUR LA GESTION DE LA PISCINE JOHN-F.-KENNEDY - AUTORISER LE MAIRE ET LA SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT À SIGNER LADITE CONVENTION DE MODIFICATION - AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE DE 97 886,25 \$ (CONTRAT : 95 966,92 \$ + CONTINGENCES : 1 919,33 \$) (TAXES INCLUSES) - DÉPENSE PROVENANT DU SURPLUS LIBRE DE L'ARRONDISSEMENT**

La conseillère Valérie Patreau déclare un intérêt dans le présent dossier et se déconnecte de la séance pour la durée du traitement de ce point.

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

**D'APPROUVER** la convention de modification du contrat de services octroyé le 6 mai 2019 (résolution CA19 16 0151, appel d'offres 19-17238) à l'entreprise Camp Sportmax inc. pour la gestion de la piscine John-F.-Kennedy;

**D'AUTORISER** le maire de l'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention de modification;

**D'AUTORISER** une dépense totale maximale de 97 886,25 \$ aux fins du présent dossier, soit :

- 95 966,92 \$, taxes incluses, aux fins de cette convention de modification;
- 1 919,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences.

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1202504023

---

**CA20 16 0263**

**DÉPÔT DES RAPPORTS DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LES MOIS DE JUIN ET JUILLET 2020**

**DÉPÔT** des rapports des décisions déléguées pour les mois de juin et juillet 2020.

30.01 1203489013

---

**CA20 16 0264**

**DÉPÔT DE LA PROJECTION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2020 AINSI QUE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES RÉELS AU 30 JUIN 2020, COMPARATIVEMENT À LA MÊME PÉRIODE L'AN DERNIER**

**DE PRENDRE ACTE** du dépôt de l'évolution budgétaire de l'arrondissement au 30 juin 2020.

30.02 1203711006

---

**CA20 16 0265**

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA LISTE DES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS ET REFUSÉS DU 1ER AU 30 JUIN 2020 ET DU 1ER AU 31 JUILLET 2020 DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT, TEL QU'EXIGÉ PAR L'ARTICLE 3.6.2 DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (1176)**

**DÉPÔT** du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1er au 30 juin et du 1er au 31 juillet 2020 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et certificats* (1176).

30.03 1207397035

---

**CA20 16 0266**

**DÉPÔT DE LA REDDITION DE COMPTES RELATIVE AUX MONTANTS OCTROYÉS AUX ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF À MÊME LE FONDS LOCAL D'URGENCE COVID-19 D'OUTREMONT, LE TOUT TEL QUE PRÉVU À L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT AO-460**

**DÉPÔT** de la seconde reddition de comptes relative aux montants octroyés aux organismes sans but lucratif à même le Fonds local d'urgence COVID-19 d'Outremont, le tout tel que prévu à l'Annexe A du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460).

30.04 1207426008

---

**CA20 16 0267**

**RÉSILIER LE CONTRAT 18-16765 OCTROYÉ À LA FIRME PLACEMENT POTENTIEL INC POUR LES SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS DE LA COUR DE SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS ET À LA BIBLIOTHÈQUE ROBERT-BOURASSA**

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

**DE CONFIRMER** la résiliation, en date du 31 août 2020, du contrat 18-16765 octroyé le 4 juin 2018 à la firme Placement Potentiel Inc. pour les services d'entretien ménager des bâtiments de la Cour de services des Travaux publics et à la Bibliothèque Robert-Bourassa;

**DE RETOURNER** les fonds reliés au budget de fonctionnement pour servir au nouveau contrat d'entretien ménager.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1208145007

---

**CA20 16 0268**

**RENOUVELER LA CERTIFICATION AU MOUVEMENT VÉLOSYPATHIQUE, MIS EN PLACE PAR VÉLO QUÉBEC, POUR LES COLLECTIVITÉS DU QUÉBEC ET AUTORISER LE DÉPÔT DU FORMULAIRE DE CERTIFICATION EN LIGNE AU NOM DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT**

**ATTENDU QUE** le développement d'une culture du vélo fait partie des solutions pour améliorer la mobilité des citoyens et les encourager d'adopter un mode de vie actif;

**ATTENDU QUE** le développement d'une culture du vélo fait partie des solutions pour diminuer la dépendance à la voiture et réduire les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité;

**ATTENDU QUE** la certification «Mouvement vélosympathique» est une valeur ajoutée pour un arrondissement au même titre que les certifications telles que Municipalité amie des enfants, Municipalité amie des aînés ou Les Fleurons du Québec;

**ATTENDU QUE** Vélo Québec accompagne gratuitement les collectivités qui adhèrent au «Mouvement vélosympathique»;

**ATTENDU QUE** le programme de certification «Mouvement vélosympathique» permet de mettre en valeur les réalisations de l'arrondissement d'Outremont tout en lui permettant de faire le bilan de ses acquis et de définir les projets à mettre en œuvre afin de s'améliorer;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

**DE RENOUVELER** l'adhésion au processus de certification du « Mouvement vélosympathique » mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec;

**D'AUTORISER** le dépôt du formulaire en ligne au nom de l'arrondissement d'Outremont.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1207426007

---

**CA20 16 0269**

**AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION AUX MUNICIPALITÉS POUR LA GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) ET DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS 2020 - AUTORISER MADAME MARIE-CLAUDE LEBLANC, DIRECTRICE D'ARRONDISSEMENT, À SIGNER TOUT ENGAGEMENT AFFÉRENT**

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

**D'AUTORISER** le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme de subvention aux municipalités pour la gestion des actifs municipaux du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) dans le cadre de l'appel de projets 2020;

**D'AUTORISER** Madame Marie-Claude Leblanc, directrice d'arrondissement, à signer tout engagement afférent.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1208145008

---

#### **CA20 16 0270**

**ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE LA VILLE CENTRE ET MANDATER LA DIRECTION DU SERVICE DE LA CULTURE POUR CONCLURE UNE ENTENTE FORFAITAIRE POUR LA GESTION DES REDEVANCES AVEC L'ORGANISME ENTANDEM, MANDATAIRE DE LA SOCAN ET DE RÉ:SONNE, POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2023, POUR LA FACTURATION, LA PERCEPTION ET LA RÉCEPTION DES DROITS DE LICENCE PAYABLES POUR L'EXÉCUTION EN PUBLIC DES ENREGISTREMENTS SONORES PUBLIÉS DANS LE RÉPERTOIRE DE RÉ:SONNE ET/OU DES ŒUVRES MUSICALES DU RÉPERTOIRE DE LA SOCAN LORS D'ACTIVITÉS OU ÉVÉNEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT ET CE, EN VERTU DE L'ARTICLE 85 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL ET POUR NÉGOCIER TOUT RENOUVELLEMENT DE CELLE-CI**

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

**D'ACCEPTER** l'offre de service de la Ville Centre et de mandater la Direction du Service de la Culture pour conclure une entente forfaitaire pour la gestion des redevances avec l'organisme ENTANDEM, mandataire de la SOCAN et de RÉ:SONNE, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023, pour la facturation, la perception et la réception des droits de licence payables pour l'exécution en public des enregistrements sonores publiés dans le répertoire de RÉ:SONNE et/ou des œuvres musicales du répertoire de la SOCAN lors d'activités ou événements dans l'arrondissement et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal et pour négocier tout renouvellement de celle-ci.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 1202504024

---

**CA20 16 0271**

**ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DES RÈGLES DE STATIONNEMENT AFIN D'INTERDIRE LE STATIONNEMENT DANS LE CUL-DE-SAC DE L'AVENUE SPRINGGROVE**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juillet 2020;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 2 juillet 2020 et que des copies ont été remises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QUE**, considérant la tenue du conseil à huis-clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

**D'ADOPTER** le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

L'objet de ce règlement vise à prohiber l'immobilisation des véhicules dans le cul-de-sac de l'avenue Springgrove de façon à dégager cette partie d'avenue et ainsi faciliter l'accès au Service incendie en cas de besoin.

*Dû à un problème avec sa connexion internet, le Maire d'arrondissement est déconnecté de la séance ordinaire en ligne avant le vote du présent point. La mairesse suppléante prend la relève à 21 h 07 et appelle le vote.*

**VOTE**

**Votent en faveur:** Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1205069024

---

**CA20 16 0272**

**ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - RETRAIT D'UNE CASE DE STATIONNEMENT TARIFÉ SUR LE CÔTÉ SUD DE L'AVENUE VAN HORNE À L'OUEST DE L'INTERSECTION DU BOULEVARD DOLLARD**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juillet 2020;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 2 juillet 2020 et que des copies ont été remises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QUE**, considérant la tenue du conseil à huis-clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

**D'ADOPTER** le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

L'objet de ce règlement vise à retirer la case de stationnement tarifé située sur le côté sud de l'avenue Van Horne à l'ouest du boulevard Dollard de façon à permettre l'implantation de feux chandelle à cette intersection et à avancer l'arrêt d'autobus de la *STM* localisé à cet endroit, près de l'intersection afin d'éviter qu'une voiture se positionne à cet endroit en attente pour tourner sur le boulevard Dollard et qu'elle nuise au départ prioritaire des autobus autorisé par les feux chandelle.

*Suite à son problème de connexion internet, reconnexion du maire d'arrondissement à la séance en ligne, après la proposition et l'appui du point, mais avant le vote. La mairesse suppléante remet à présidence de la séance au maire d'arrondissement à 21 h 11.*

---

Un débat s'engage.

---

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1205069025

---

#### **CA20 16 0273**

**ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE BRUIT (AO-21) - AJOUT D'UN ARTICLE INCLUANT DES DISPOSITIONS AFIN DE RÉGLEMENTER LES HEURES D'UTILISATION ET LE NIVEAU DE BRUIT PRODUIT PAR LES MARTEAUX-PIQUEURS ET LES CONCASSEURS**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juillet 2020;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 2 juillet 2020 et que des copies ont été remises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QUE**, considérant la tenue du conseil à huis-clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

**D'ADOPTER** le *Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (AO-21)*.

L'objet de ce règlement vise à ajouter un article incluant des dispositions sur les heures d'utilisation et le niveau de bruit produit par les marteaux-piqueurs et les concasseurs.

---

Un débat s'engage.

---

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1207776006

---

**CA20 16 0274**

**ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2020) (AO-469) - AJOUT DE FRAIS POUR L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DES DEMANDES DE PIIA ET POUR LES DEMANDES DE PIIA CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER INCLUANT UN MUR DE SOUTÈNEMENT DE PLUS DE 0.9 MÈTRE**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juillet 2020;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 2 juillet 2020 et que des copies ont été remises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QUE**, considérant la tenue du conseil à huis-clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

**D'ADOPTER** le *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469)*.

L'objet de ce règlement vise à ajouter des frais pour l'étude préliminaire des demandes de PIIA et pour les demandes de PIIA concernant l'aménagement paysager incluant un mur de soutènement de plus de 0.9 mètre.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1207776007

---

**CA20 16 0275**

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA TENUE D'UNE SÉRIE D'ÉVÉNEMENTS DE L'ORGANISME « LES AMIS JUIFS DU MILE-END » AU PARC SAINT-VIATEUR LES 18, 19, 20 ET 28 SEPTEMBRE 2020 DANS LE CADRE DU NOUVEL AN JUIF - AUTORISER, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 9.1 DU RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA VOIE PUBLIQUE POUR LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX (AO-204), UNE DÉROGATION À L'ARTICLE 9 DUDIT RÈGLEMENT DANS LE CADRE DE LA TENUE DE CES ÉVÉNEMENTS**

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

**D'ÉDICTER** une ordonnance d'occupation temporaire du domaine public pour la tenue d'une série d'événements présentés par l'organisme « Les Amis juifs du Mile-End » au parc Saint-Viateur les 18, 19, 20 et 28 septembre 2020, dans le cadre du nouvel an juif;

**D'AUTORISER**, conformément à l'article 9.1 du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de ces événements.

---

Un débat s'engage.

---

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1206737009

---

#### **CA20 16 0276**

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE EN VERTU DE L'ARTICLE 134.1 DU RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2020) (AO-469) AFIN DE RÉDUIRE LES FRAIS EXIGIBLES POUR L'ÉMISSION DE PERMIS MENSUELS DE STATIONNEMENT DE 100 \$ À 50 \$ DU 1ER OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 2020**

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

**D'ÉDICTER** une ordonnance visant à décréter, conformément à l'article 134.1 du *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020)* (AO-469), une modification de l'article 27 dudit règlement afin de réduire les frais exigibles pour l'émission de permis mensuels de stationnement de 100 \$ à 50 \$ du 1er octobre au 31 décembre 2020.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1205069032

**CA20 16 0277**

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT LA PROLONGATION DU PROJET PILOTE DE RUES ACTIVES ET FAMILIALES SUR LES AVENUES WISEMAN, ST-CYRIL, OUTREMONT, ELMWOOD, MCDUGALL, MONT-ROYAL, KELVIN, PERONNE, ROBERT ET À AJOUTER DEUX NOUVELLES AVENUES À CE PROJET, SOIT LES AVENUES MARSOLAIS ET CHAMPAGNEUR, LE TOUT POUR UNE IMPLANTATION JUSQU'AU 2 NOVEMBRE 2020**

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

**D'ÉDICTER** une ordonnance visant à autoriser, jusqu'au 2 novembre 2020 inclusivement, :

- la prolongation du projet pilote d'implantation d'aménagement de rues actives et familiales autorisé par la Ville centre sur les tronçons de rues identifiés au sommaire décisionnel et à l'ordonnance;
- l'implantation de deux nouvelles rues actives et familiales dont les tronçons de rue sont identifiés au sommaire décisionnel et à l'ordonnance.

---

Un débat s'engage.

---

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1206965008

---

**CA20 16 0278**

**RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AU 39, AVENUE NELSON; 1057-61, AVENUE LAURIER; 1622, AVENUE DUCHARME - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance spéciale du 19 août 2020, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207397028;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Jean-Marc Corbeil

**D'APPROUVER** la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles suivants, selon les plans présentés et déposés :

**39, avenue Nelson**

Avec la réserve suivante :

- Utiliser un blanc cassé tel l'ivoire ou le crème pour les éléments initialement proposés en sauge, tels les menuiseries des fenêtres, le perron et les colonnes.

**1057-61, avenue Laurier**

Avec la réserve suivante :

- Soumettre une photo de l'échantillon de la brique de ragrément placée contre le mur de maçonnerie existant.

**1622, avenue Ducharme**

**VOTE**

**Votent en faveur:** Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun vote contre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1207397028

---

**CA20 16 0279**

**DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES MODIFIÉE D'UNE CONSEILLÈRE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT**

**DÉPÔT** de la déclaration d'intérêts pécuniaires modifiée de la conseillère Valérie Patreau, en respect de l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

60.01 1206695020

---

**CA20 16 0280**

**PRENDRE ACTE DE LA DÉCISION 67273 DE LA COMMISSION MUNICIPALE RENDUE LE 10 AOÛT 2020**

**DÉPÔT** au conseil d'arrondissement de la décision 67273 de la Commission municipale rendue le 10 août 2020.

60.02 1203711005

---

**CA20 16 0281**

**PRENDRE ACTE DE LA DÉCISION DE L'INSPECTRICE GÉNÉRALE DE LA VILLE DE MONTRÉAL RELATIVEMENT À LA RÉSILIATION DU CONTRAT OCTROYÉ À BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE - APPEL D'OFFRES 19-17453 - NETTOYAGE ET VIDANGE COMPLÈTE DES PUISARDS ET CHAMBRES DE VANNE INCLUANT LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES RÉSIDUS POUR DIVERS ARRONDISSEMENTS, INCLUANT OUTREMONT**

**PRENDRE ACTE** de la décision de l'Inspectrice générale de la Ville de Montréal relativement à la résiliation du contrat octroyé à Beauregard Environnement Ltée suite à l'appel d'offres 19-17453 visant le nettoyage et la vidange complète des puisards et chambres de vanne incluant le transport et la disposition des résidus pour l'arrondissement d'Outremont.

60.03 1206695021

---

**CA20 16 0282**

**DÉPÔT DU RAPPORT FINAL SUR LES ORIENTATIONS DE TRAVAIL POUR LA MISE EN VALEUR DES CHALETS DE PARCS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT**

**DÉPÔT** du rapport final intitulé « Orientations de travail pour la mise en valeur des chalets de parcs de l'arrondissement d'Outremont ».

60.04 1207776001

---

**CA20 16 0283**

**DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE SÉCURISATION TENUE LE 18 JUIN 2020**

**DÉPÔT** du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 18 juin 2020.

60.05 1205069029

---

**CA20 16 0284**

**DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE SÉCURISATION TENUE LE 9 JUILLET 2020**

**DÉPÔT** du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 9 juillet 2020.

60.06 1205069031

---

**CA20 16 0285**

**AFFAIRE NOUVELLE - DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE FAISANT SUITE AU PROCESSUS DE DROIT D'INITIATIVE**

**DÉPÔT** du rapport du maire faisant suite au processus de droit d'initiative.

70.01

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 21 H 25.

70.02

---

---

Philippe Tomlinson  
Maire de l'arrondissement

---

Julie Desjardins  
Secrétaire d'arrondissement